

Note de présentation

Intitulé de l'opération : Transformation des rampes d'eau en bornes fontaines monétiques

CONTEXTE :

Le droit d'accès à l'eau est un droit fondamental inscrit dans plusieurs conventions internationales. C'est pour respecter au mieux ce droit et faire face aux risques sanitaires liés à l'absence d'eau potable que la CACL a initié depuis 2009 sur son territoire le programme « d'accès à l'eau pour tous ».

La CACL possède sur son territoire de nombreuses zones périurbaines et rurales qui ne possèdent pas à ce jour d'accès à l'eau potable, et ce, malgré l'effort croissant de développement de son réseau de distribution.

Un premier dispositif d'accès à l'eau pour tous, avait déployé 31 bornes fontaines monétiques sur l'ensemble du territoire de la CACL.

Suite à la crise sanitaire que connaît la Guyane depuis le mois de Mars 2019, l'Etat et les Collectivités ont dû prendre différentes mesures pour lutter contre la propagation du virus de la Covid 19.

L'une de ses dispositions a été le déploiement de rampes de distribution d'eau. Ce dispositif étant moins onéreux avec une mise en place rapide (la fabrication étant locale) que les bornes fontaines monétiques, il permettait de répondre à l'urgence de la situation.

Ainsi, à partir du 16 mars 2020, la CACL a établi et communiqué la liste des secteurs concernés par l'installation de 21 rampes de distribution d'eau gratuite. De plus, il a été également décidé la mise en place d'une gratuité sur les 31 premières bornes monétiques présentes sur le territoire de la CACL. Et ce à compter du 29 Avril 2020.

Ce dispositif a tout d'abord été financé sur fond propre car il était en réponse à une situation d'urgence imprévue. Par la suite une convention a été passée entre le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire représenté par le Préfet de Guyane et la DGTM, et la CACL.

La SDGE, a contribué à cet effort collectif en fournissant gratuitement les 20 premiers litres d'eau par jour et par personne sur une base chiffrée de la population estimée par zone alimentée au niveau des rampes de distribution ainsi que sur les trente-cinq premiers mètres cube d'eau par mois au niveau de chaque borne fontaine mise en en gratuité.

La fin de l'état d'urgence a été repoussée au 15 novembre 2021. Le dispositif prendra alors fin à cette date.

Afin de formaliser l'alimentation en eau potable de ces zones périurbaines et rurales non desservies par le réseau actuel, la CACL envisage de transformer les rampes d'eau installées sur le territoire en bornes fontaines monétiques.

A cet effet, une commande de 24 bornes fontaines monétiques a été passée à la SGDE, suite à une mise en concurrence ouverte à toutes les entreprises souhaitant soumissionner.

Un second marché sera également attribué pour la mise en œuvre les plateformes d'accueil des bornes fontaines monétiques.

CHRONOLOGIE

- 16 mars 2020 : début du confinement
- 29 avril 2020 : mise en gratuité effective de toutes les bornes fontaines monétiques
- 05 mai 2020 : mise en service effective de toutes les rampes de distribution
- 15 juin 2020 : signature de la convention portant sur l'attribution d'une subvention à la CACL. Opération prévue sur 6 mois à partir de la signature
- 29 septembre 2020 : courrier du préfet pour le maintien du dispositif à la CACL
- 30 octobre 2020 : achèvement prévu du dispositif au terme de l'état d'urgence sanitaire
- 19 novembre 2020 : signature d'un avenant à la convention portant sur l'attribution d'une subvention à la CACL. Opération prévue sur 12 mois à partir de la date de la signature de la convention initiale
- Novembre 2020 : Courrier adressé aux communes, sollicitant la validation de la transformation des rampes d'eau en bornes fontaines
- 15 novembre 2021 : nouvelle date de fin programmée de l'état d'urgence en Guyane

OBJECTIFS :

En concertation avec les communes, la CACL envisage de sélectionner 12 sites sur les 19 existants pour le remplacement des rampes d'eau par des bornes fontaines monétiques.

Cette sélection est faite, sur la base de différents critères, dont :

- La consommation en eau observée durant cette dernière année ;
- L'implantation des ouvrages et leur éloignement vis-à-vis des autres points d'alimentation en eau existants ;
- La distribution géographique parcimonieuse sur l'ensemble des zones concernées par le sujet de l'habitat spontanée présentes sur le territoire de la CACL.

Les 12 sites pré-sélectionnés sont (cf. implantation ouvrages fichier Google Earth en p.j.) :

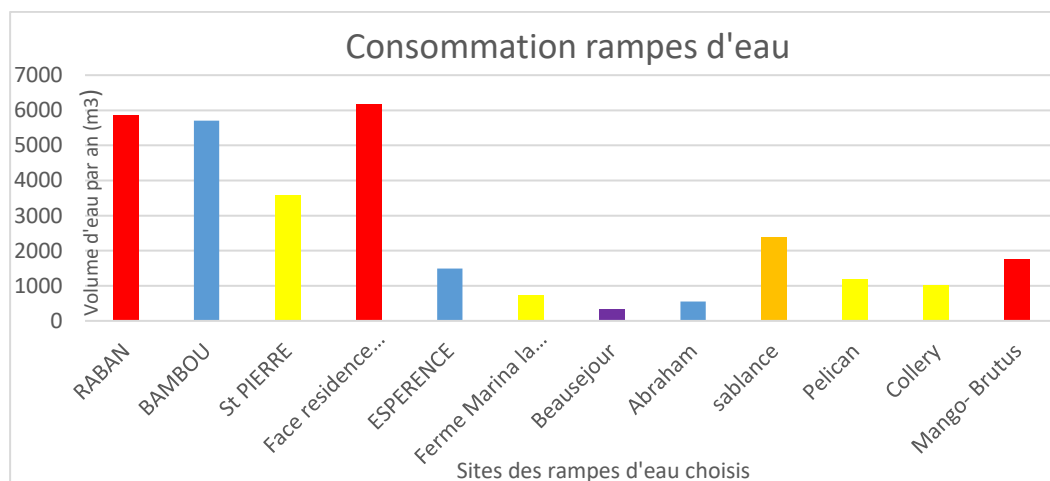


Figure 1 : Diagramme de la consommation des rampes d'eau des sites sélectionnés sur les différentes commune (Cayenne, Remire-Montjoly, Roura, Macouria, Matoury)

| Commune | Nombre total de rampes en service | Nombre de rampes à pérenniser | Sites concernés |
|-------------------------------|-----------------------------------|-------------------------------|--|
| Cayenne | 4 | 3 | Terrasse de Raban/ Mango-Brutus / chemin Anglade (Face résidence CROUS) |
| Rémire-Montjoly | 5 | 3 | Bambou/Espérance/Abraham |
| Matoury | 7 | 4 | Ferme Marina-Morthium/ Saint-Pierre (Lamirande)/ Pelikan (Cogneau-Lamirande) / Collery Ouest |
| Montsinéry-Tonnegrande | 0 | - | - |
| Macouria | 2 | 1 | Sablance |
| Roura | 1 | 1 | Beauséjour |
| Total | 19 | 12 | - |

Ceux-ci font l'objet d'une discussion avec l'ensemble des municipalités afin d'identifier les terrains d'accueils des futurs plateformes (établissement d'AOT).

La mise en place d'un service minimum de distribution d'eau par le biais des bornes fontaines monétiques permet de :

- Réduire les risques de maladies courantes liées à l'eau et éviter la contamination du réseau d'eau potable ;
- Lutter contre la propagation des virus dont la COVID 19 ;
- Comptabiliser l'ensemble des volumes prélevés, comme le demande la Loi sur l'Eau ;
- Diminuer les vols et trafic d'eau.

TRAVAUX A REALISER :

Les travaux seront menés sur 12 sites du territoire de la CACL et consisteront en :

- Le nettoyage/préparation de la plateforme d'accueil ;
- La réalisation de la dalle en béton de dimension 4*3m ;
- La sécurisation du site par la mise en place de clôtures en panneaux rigides ;
- La réalisation du système d'évacuation des eaux résiduelles vers un collecteur adapté ;
- La mise en œuvre du branchement eau potable vers le réseau existant ;
- L'installation et le raccordement des bornes fontaines monétiques ;
- La mise en œuvre d'un panneau d'information sur le fonctionnement des ouvrages.

La mise en service des ouvrages sera effective courant 2022.

COÛT DE L'OPERATION

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à :

| <u>Désignation</u> | <u>Unité</u> | <u>Quantité</u> | <u>Prix unitaire</u> | <u>Prix unitaire (Arondi)</u> | <u>Prix total</u> |
|---|---------------------|------------------------|-----------------------------|--|--------------------------|
| Coût acquisition des bornes | Forfait | 1 | 151 065,60 € | - | 151 065,60 € |
| Coût travaux exclusifs SGDE | Unité | 12 | 14 688,08 € | 15 000,00 € | 176 256,96 € |
| Coût installation plateforme BF | Unité | 12 | 10 293,22 € | 11 000,00 € | 123 518,64 € |
| Frais publication AAPC | Unité | 2 | 860,00 € | 900,00 € | 1 720,00 € |
| Frais fabrication + pose panneau information | Unité | 12 | 307,50 € | 310,00 € | 3 690,00 € |
| Total: | | | | | 456 251,20 € |

Le coût total est estimé à environ **457 000 €**.

Plan de financement prévisionnel :

| <u>Financier</u> | <u>Montant (€)</u> | <u>Pourcentage (%)</u> |
|-------------------------|---------------------------|-------------------------------|
| OEG-PPI 2021-2027 | 182 800,00 € | 40% |
| OFB (PITE) | 137 100,00 € | 30% |
| CACL | 137 100,00 € | 30% |
| Total | 457 000,00 € | 100% |

CONTACTS :

Les personnes référentes du projet sont :

CACL – service eau potable : Mme Stessy-Anne CICERON– 0694 42 17 67

– stessy-anne.ciceron@cacl-guyane.fr

CACL – service eau potable : Mme Marilyn SOEROPAIMAN – 0694 40 44 27/ 0594 28 28 23 – marilyn.soeropaiman@cacl-guyane.fr

VALORISATION/COMMUNICATION :

A l'issue des travaux des panneaux d'informations seront installés sur chaque plateforme afin d'expliquer aux usagers le principe du fonctionnement des bornes fontaines. Les logos des différents partenaires y figureront.

Une publication via les réseaux sociaux, sera menée afin de présenter l'action menée et expliquer le principe de fonctionnement, les points de vente des cartes monétiques ainsi que les tarifs appliqués.